



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS 2018-12 et 2018-13**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, a adopté les règlements suivants :

- **Règlement 2018-12** sur la gestion contractuelle.
- **Règlement 2018-13** amendant le règlement 2017-22 établissant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire, dans le but d'accroître la limite de délégation pour les dépenses en immobilisation.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Val-d'Or, le 7 mars 2018.

  
**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**